

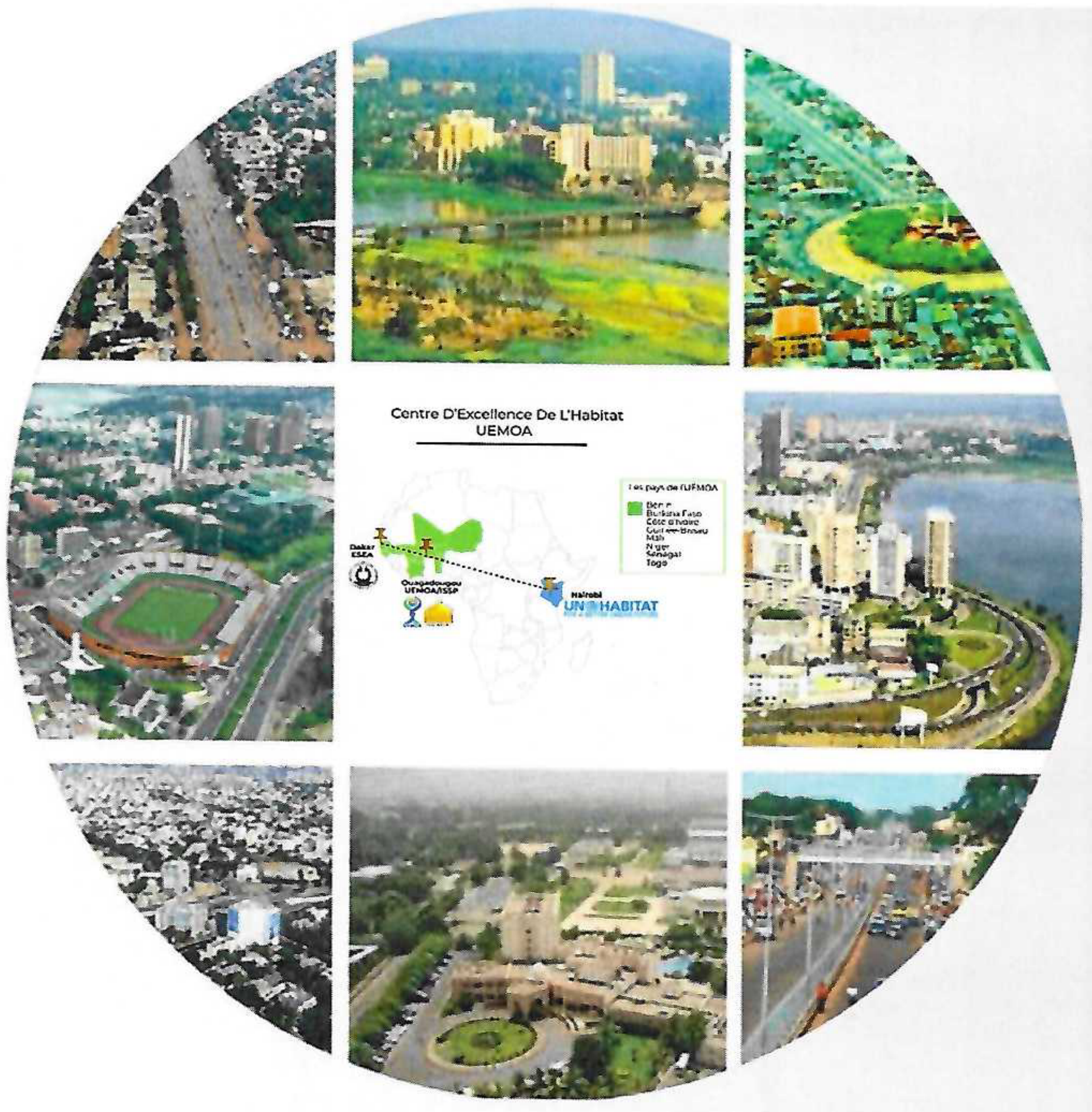


LA BANQUE MONDIALE
BIRD • IDA | GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE



Centre d'Excellence de l'Habitat (CEH)

**FORMATION CONTINUE CEH SUR LA PROMOTION IMMOBILIÈRE
DANS L'ESPACE UEMOA**



APPEL A CANDIDATURE DE PROFESSIONNELS DU SECTEUR

I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans l'espace UEMOA, la forte croissance démographique des centres urbains n'est pas maîtrisée et se traduit sur le plan du logement par un grand déséquilibre entre l'offre et la demande. Face à ce déficit croissant, la plupart des politiques des différents pays ont montré des limites à juguler ce phénomène qui prend des allures de crise du logement avec :

- l'étalement des «bidonvilles», des zones d'«habitat spontané» ou «quartiers précaires»;
- l'insuffisance des équipements et infrastructures de base indispensables à un cadre de vie décent ;
- l'insuffisance et la cherté de l'offre en logements décents ;
- la dégradation et la pollution de l'environnement ;
- etc.

La plupart des zones résidentielles urbaines et périurbaines où sont construits des logements n'ont pas ou ont peu accès à des infrastructures et services appropriés, telles que les routes, l'eau et l'assainissement, ou encore les établissements scolaires et de santé. Pourtant, l'accès à un logement abordable et décent est un droit inscrit dans les constitutions des pays.

L'absence ou l'insuffisance de données statistiques sur le logement, le manque d'expérience des acteurs impliqués dans la coordination de programmes de logement, la faible capacité du secteur privé à produire du logement à grande échelle et de qualité incontestable, la pression et les nombreux conflits fonciers enregistrés, la faible viabilisation de la ville en voies et réseaux divers (VRD) sans ignorer une fourniture insuffisante en infrastructures éducative et de santé sont autant de difficultés auxquelles sont confrontés les pays membres de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) dans l'élaboration de leurs politiques de logement.

C'est pour trouver une réponse durable à cette situation que, dans le cadre du projet de création d'un Centre d'Excellence de l'Habitat (CEH) par l'UEMOA, le **groupement** composé de l'Institut Supérieur des Sciences de la Population (**ISSP**) de l'Université Joseph KI-ZERBO au Burkina Faso et l'École Supérieure d'Économie Appliquée (**ESEA**) de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar au Sénégal, avec le soutien du Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains (**ONU-Habitat**), lance **l'appel à candidature pour cette première formation courte durée destinée aux professionnels du secteur du foncier urbain, de l'habitat et du logement, axée sur la promotion et la gestion immobilière.**

II- CONTENU DE LA FORMATION

L'objectif principal de la formation est d'échanger et de transmettre aux bénéficiaires des connaissances et de bonnes pratiques pour une bonne promotion immobilière en vue de l'accès à un logement abordable et décent dans l'espace UEMOA.

La formation se tiendra en ligne sur la plateforme de formation du CEH.

La formation se décline en cinq (05) modules dont :

- Module 1 : Présentation de la promotion immobilière
- Module 2 : Cadre juridique et réglementaire de la promotion immobilière ;
- Module 3 : Choix du site et sécurisation du foncier ;
- Module 4 : Financement des opérations immobilières ;
- Module 5 : Montage et réalisation du projet immobilier.

III- BENEFICIAIRES DE LA FORMATION

La formation est destinée prioritairement aux professionnels intervenant dans la promotion immobilière.

De manière non exhaustive, la formation concerne :

- Les professionnels du secteur pour compléter leur profil (architectes, urbaniste, ingénieurs en génie civile, géomètre, notaire, expert immobilier, géographe, etc.) ;
- Les promoteurs immobiliers ou toute autre personne désirant créer une société de promotion immobilière ;
- Les cadres de l'administration publique et du secteur privé intervenant dans le secteur de l'habitat, du logement et de la gestion du foncier urbain ;
- Les économistes, financiers, et agents de banque intervenant dans le crédit immobilier ;
- Les agents municipaux travaillant dans les services techniques municipaux ;
- Les propriétaires fonciers.

NB : Cette première session de formation du CEH est gratuite.

IV- ELIGIBILITE/QUALIFICATION

Les conditions à remplir afin de bénéficier de cette première formation sont déclinées comme suit :

- Être ressortissant d'un des pays de l'UEMOA (fournir un acte d'état civil) ;
- Être professionnel du secteur de la production foncière et du logement abordable (fournir le ou les diplômes obtenus) ;

- Être agent du secteur administratif public assurant la tutelle de la promotion immobilière du pays (fournir une attestation) ;
- Être agent du secteur privé, banques ou autres structures intervenant dans la promotion immobilière, notamment le crédit immobilier (fournir une pièce justificative) ;
- Être agent municipal travaillant dans les services techniques municipaux relatifs au foncier et au logement (fournir une attestation de travail) ;
- Être chercheur et/ou enseignant-chercheur conduisant des activités de recherches ou d'enseignement relatives au cadre politique, administratif et réglementaire qui régit le secteur du logement et de l'habitat de façon globale (fournir des pièces justificatives, telles que publications dans des magazines reconnus) ;
- Avoir au minimum cinq (05) ans d'expérience professionnelle dans le secteur du logement et de l'habitat (fournir une attestation de services effectués) ;
- Produire en une page maximum (police : calibri corp ; interligne : 1,5 ; taille : 12) un résumé de son expérience professionnelle dans le domaine du logement, de l'habitat et du foncier urbain.

V- Période et déroulement de la formation

La formation se déroulera du 22 septembre au 29 septembre 2021. Ci-dessous l'agenda provisoire.

	Jour 1	Jour 2	Jour 3	Jour 4	Jour 5	Jour 6
8h30 – 10h00	Ouverture officielle Module 1 : Présentation de la promotion immobilière	Module 2 : Cadre juridique et réglementaire de la promotion immobilière	Module 3 : Choix et sécurisation du foncier	Module 4 : Financement du projet immobilier	Module 5 : Montage et réalisation du projet immobilier	Conclusions et évaluation
10h00 – 10h30	Pause					
10h30 – 12h30	Module 1 : Présentation de la promotion immobilière	Module 2 : Cadre juridique et réglementaire de la promotion immobilière	Module 3 : Choix et sécurisation du foncier	Module 4 : Financement du projet immobilier	Module 5 : Montage et réalisation du projet immobilier	Conclusions et évaluation
12h30 – 14h00	Déjeuner					
14h00 – 15h30	Module 1 : Présentation de la promotion immobilière	Module 2 : Cadre juridique et réglementaire de la promotion immobilière	Module 3 : Exercices pratiques	Module 4 : Financement du projet immobilier	Module 5 : Montage et réalisation du projet immobilier	
15h30 – 16h00	Pause					
16h00 – 17h30	Module 1 : Exercices pratiques	Module 2 : Exercices pratiques	REPOS	Module 4 : Exercices pratiques	Module 5 : Exercices pratiques	

VI- SOUMMISSION ET EVALUATION DES CANDIDATURES

L'évaluation des candidatures se fera sur étude des dossiers.

Les personnes intéressées sont invitées à soumettre leur candidature en cliquant sur le lien suivant : <https://forms.gle/btdFFbFYn2VdbV7h8>

Ou vous pouvez scanner le QrCode suivant :



En plus des éléments contenus dans le point 4, les candidatures doivent comporter une demande adressée au Directeur de l'ISSP, Chef de file du Groupement ISSP/ESEA/ONU HABITAT), un CV actualisé accompagné d'une lettre de motivation.

La date limite de réception des candidatures est **fixée au 18 septembre 2021 à 18h**. Les **candidatures féminines sont vivement encouragées**. Seuls les candidats présélectionnés seront contactés.

Pour plus d'information, veuillez contacter :

- +(226) 25 30 25 58
- +(226) 74 35 91 56

Ouagadougou, le **08 SEPT 2021**

Directeur de l'ISSP, Université Joseph KI-ZERBO, Ouagadougou
Chef de file du Groupement ISSP/ESEA/ONU HABITAT du
CEH/UEMOA/BM




Dr Bassiahi Abdramane SOURA